



ALTERNATIVE

SNUipp 17

Bulletin du SNUipp/FSU de Charente Maritime

N° 214 mars 2013 Prix : 0,75 €

Numéro envoyé à toutes les écoles et tous les syndiqués



Dispensé de timbrage

LA ROCHELLE PIC

Déposé le 21 / 03 / 2013

Pour une vraie refondation : manifestation

à Paris le samedi 6 avril

Edito

Avec 40 % de grévistes le 12 février, la Charente-Maritime a contesté activement un gouvernement qui fait comme si les enseignants n'existaient pas !

Erreur ! Nous sommes là ! Et même si les manifestations n'ont pas réuni le nombre d'enseignants escompté (seulement 300 pour plus de 1200 grévistes) il n'empêche que nous commençons (enfin) à être entendus.

Aveu de faiblesse (?), Vincent Peillon, à l'Assemblée Nationale mardi 12 février (tiens, tiens, le jour de la grève...) a déclaré que "le temps de la concertation sur les rythmes scolaires allait commencer" !!!

Il était temps !

Alors, le SNUipp/FSU 17, sans ambiguïté, rappelle sa position sur les rythmes : partout où le passage à la semaine de 4 jours 1/2 (mercredi ou samedi sans distinction et sans pression !) est acté par les Conseils d'École parce qu'ils estiment que les conditions sont réunies POUR TOUS, élèves et enseignants, nous le disons haut et fort : allons-y. En revanche, partout où ces conditions ne sont pas suffisantes, alors rien ne sert de "changer" quoi que

(Suite page 2)

**Les élus au titre du SNUipp/FSU 17 informent toute la profession et défendent tous les collègues.
Le SNUipp/FSU 17,
c'est 6 sièges sur 10 à la CAPD !**

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de Charente Maritime. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 17.

SNUipp 17, 4 rue Gabriel Charlopeau 17000 La Rochelle

Mouvement 2013 : dates des réunions d'information syndicales

Page 6

**Enquête départementale
sur les rythmes scolaires.
Informez-nous !**

Page 3

**Toute l'année
un site à votre service :
<http://17.snuipp.fr>**

Sommaire :

- p. 1 : édito
- p. 2 : suite édito - mercredi après-midi
- p. 3 : enquête rythmes
- p. 4 et 5 : compte-rendu GT mouvement
- p. 6 : CR GT mouvement + RIS
- p. 7 : congrès national de la FSU - la journée de carence enfin abrogée !
- p. 8-9 : rythmes-charte maternelle
- p. 10 : bulletin d'adhésion



ce soit maintenant.

Nous attendons de Vincent Peillon que la position des Conseils d'Ecole soit **décisionnelle** et non consultative.

Aucune pression ne doit être exercée par l'administration. Il est hors de question d'envisager un passage en force qui n'aurait comme conséquence de notre part que de demander le statu quo.

Nous serons les acteurs du changement

Nous ne sommes pas syndicalistes pour faire allégeance à quelque gouvernement que ce soit.

Nous continuerons le combat jusqu'à ce que nous soyons entendus.... Et pas seulement sur les rythmes. L'école républicaine doit être une école de qualité.

Nous exigeons une nouvelle organisation du travail, une loi de programmation audacieuse, prenant en compte les difficultés récurrentes que rencontrent les élèves. Nous exigeons que la mise en place de nouveaux programmes soit prioritaire, que la lutte contre la grande difficulté scolaire soit un axe principal de la refondation, que la baisse des effectifs par classe devienne aussi une priorité nationale.

Nous continuons donc de rencontrer les élus pour leur développer nos arguments alors que le projet de loi d'orientation est examiné en mars au Parlement.

Nous revendiquons une vraie refondation !

Pour cela, la FSU a pris la décision d'appeler à manifester le samedi 6 avril à Paris. Consultez notre site internet départemental <http://17.snuipp.fr> pour connaître les modalités pratiques.

Enfin, il est temps que cessent les annonces intempestives de Monsieur Peillon sur l'Ecole (voir article p. 8). Les rythmes sont un sujet trop important pour qu'ils soient l'objet d'annonces provocatrices ou irresponsables. Un peu de respect pour les personnels, un peu de respect pour leurs représentants.

Christine GOURRIBON et Guy GRIZET,

Co Secrétaires Départementaux du SNUipp/FSU 17



Enquête départementale sur les rythmes scolaires : urgent !

A ce jour, nous n'avons que des retours trop parcellaires de la situation dans les écoles (moins d'une centaine)

Il est indispensable pour nous d'y voir plus clair.

Vous trouverez en page 3 une enquête que nous lançons pour savoir où vous en êtes.

Pour nous permettre de vous conseiller ou de vous défendre, il est indispensable de nous la renvoyer. Vous la trouverez aussi sur notre site internet pour un envoi par courrier électronique.



Le mercredi après midi doit rester libre pour les personnels !

« Où placer les animations pédagogiques ? » Ce n'est pas au syndicat de répondre à cette question.

C'est ce que le SNUipp/FSU 17 a déclaré en CAPD lorsqu'il a posé le problème du mercredi après-midi.

Pour nous, c'est clair : le mercredi après-midi doit rester un temps personnel.

Pour les écoles travaillant le mercredi matin, le SNUipp/FSU 17 appellera au boycott de toutes les réunions se déroulant sur le temps de l'après-midi.



**Pour résister, pour construire ensemble,
rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !**





Enquête rythmes scolaires école

À renvoyer à la section départementale : SNUipp/FSU 17,
4 rue Gabriel Charlopeau 17 000 La Rochelle

Type d'école :

- Maternelle
- Primaire
- Élémentaire
- RPI

Nom de l'école :

Circonscription : Commune (principale pour les RPI) :

Nombre d'enseignants de l'école :

Le conseil des maîtres va-t-il ou a-t-il présenté son « projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire » en conseil d'école ?

Si oui, quelle est sa position (horaires de classe, place des activités pédagogiques complémentaires)

Le maire (ou l'EPCI) a-t-il pris une décision sur le changement de rythmes pour la rentrée 2013 :

Si oui, quelle est sa position ?

Y-a-t-il consultation du conseil d'école ? OUI NON

Ou consultation des enseignants ? OUI NON

Dans tous les cas, quelles sont les difficultés précises rencontrées ?

.....
.....
.....

Connaissez-vous la position des parents d'élèves et si oui quelle est-elle ?

.....

Adresse électronique de contact (école ou perso) :

Comme chaque année, le DASEN a organisé un groupe de travail spécial Mouvement.

Le SNUipp/FSU 17 a été le seul syndicat à faire des propositions pour permettre aux personnels de gagner de nouveaux droits.

Présents pour l'administration : Mme Carli secrétaire générale, M Ripoche IA adjoint, M Revel chef de division des personnels 1^{er} degré, Mmes Dutarte et Forgerit en charge du mouvement départemental

Trois représentantes du SNUipp/FSU 17, deux représentants de SE/UNSA

En noir ce que le SNUipp/FSU 17 proposait à la **En rouge** nos commentaires
discussion

En bleu les réponses administratives

En vert les décisions du DASEN dans le relevé de conclusions reçu le 4 mars

A noter que les modifications ne seront effectives qu'après la CAPD qui doit arrêter le mémento du mouvement.

Le retour de la phase : « intention de muter »

Impossible : Le logiciel national a été détruit car personne ne le fait plus. C'était injuste car ceux qui ne se déclaraient pas ne pouvaient pas muter.

Nous avons fait remarquer que les vœux « à l'aveugle » n'étaient pas pour nous satisfaisants ni plus justes, que les collègues n'y gagnaient en rien et que le manque de lisibilité nuisait aux relations de confiance entre hiérarchie et personnels. Pour une fois qu'un logiciel avait un intérêt, il est supprimé !!!

Aucune décision n'est prise par le DASEN



Le retour d'une seconde saisie de vœux :

Une réponse départementale n'est pas envisageable. Cela doit se décider au rectorat. La saisie informatique nécessite une semaine qui n'est pas disponible cette année.

Là encore, nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. L'administration nous répond que ce n'est pas plus efficace, ce que nous contestons, on ne voit pas en quoi le calendrier est plus serré. L'année prochaine, on va nous servir les élections municipales pour justifier d'une impossibilité.

Nous répondons que là aussi les collègues sont dé-saisis de leurs choix, même si les élus du personnel reconnaissent le travail fait, on ne peut s'en satisfaire. Nous continuerons à demander le rétablissement d'une deuxième saisie informatique d'autant plus que dans la Vienne, cette saisie serait rétablie en 2014. L'administration nous dit ne pas être au courant encore une fois.

La proposition ne serait pas retenue par le DASEN.

Priorités d'affectation :

Pour permettre une meilleure continuité du service et une stabilité des équipes, une priorité d'affectation pourrait être attribuée, sur demande écrite, aux collègues nommés à titre provisoire sur un poste entier qui ne serait pas pourvu au mouvement informatique ou sur un poste qui ne peut pas être donné à titre définitif (décharges syndicales, certaines décharges de direction / postes appartenant à des collègues qui ne l'occupent pas pour raison médicale ...)

Priorité qui existait notamment en éducation prioritaire cela demandait trop de travail. S'y ajoute le problème des T1 qui, en obtenant cette priorité, pourraient bloquer les postes pendant plusieurs années sur des villes comme La Rochelle. Cela entraînerait de fait une réduction des postes mis au mouvement. Le DASEN déciderait de ne pas accorder de priorité d'affectation pour les cas cités.

Pour nous c'était un moyen pour stabiliser les équipes sur des postes qui sont provisoires tous les ans mais il est vrai que l'impact même minime sur le mouvement est à considérer...

La renonc e de poste :

Afin de diminuer les demandes de "délégation" pour raisons personnelles, la possibilité serait donnée aux collègues titulaires de leur poste de faire une demande écrite et argumentée pour renoncer définitivement à leur poste avant l'ouverture du serveur. Ils participeraient alors au mouvement au même titre que les collègues sans poste, prenant le risque d'obtenir à nouveau un poste à titre provisoire mais laissant la possibilité à un collègue d'être nommé à titre définitif sur leur ancien poste.

L'administration n'est pas contre : ces cas particuliers seraient traités en Groupe Ressources Humaines (où nous sommes présents). Les collègues concernés feraient un courrier en toute connaissance de cause, c'est à dire la perte du poste définitif. Le DASEN déciderait d'étudier au cas par cas, après que ces personnes se soient manifestées auprès de la division du personnel (pensez à nous en informer).

Volontaires sur une direction non pourvue :

Au mouvement informatique, tout titulaire d'un poste pourrait demander " de faire fonction" pour éviter que des non volontaires se voient « désignés » pour assurer la fonction.

L'administration n'y est pas favorable.

Nous continuons à penser qu'il est préférable qu'il y ait un volontaire et non pas un « volontaire désigné » mais l'administration préfère gérer au cas par cas plutôt que d'instaurer une règle.

Pour le DASEN, les directions ordinairement non pourvues se situent dans le grand sud ou font suite à un problème dans l'école. Dans ces cas, c'est le plus ancien dans l'école qui fait fonction. Le principe retenu jusqu'ici sera pérennisé.

Faisant fonction de directrice/ directeur :

Les collègues nommés à titre provisoire en 2012-2013, inscrits sur la liste d'aptitude en 2012 et demandant cette direction au mouvement, verraient leur barème bonifié de 3 points uniquement sur ce vœu. Le but étant la continuité du service, bien évidemment.

Le DASEN a décidé de ne pas accorder de bonification.

Le SE/UNSA trouve que cela n'est pas juste vis-à-vis des collègues qui le demanderaient au mouvement ! Nous, nous plaidons la continuité du service.

Fin du profilage des postes en ECLAIR et suppression des primes.

La position académique est la suppression des profilages ECLAIR à l'exception des directions.

Dommage que les directions restent profilées...

Aucune réponse sur la part variable !

Pas de profilage des supports « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans »

Pas de commission de recrutement donc pas de profilage.
En contrepartie:

- Des réunions d'information sur la nature du projet auquel devra adhérer la personne qui aura le poste.
- Une information écrite au moment du mouvement , dans l'annexe 1, présentant le projet d'école et le dispositif.
- Une fiche de poste mais pas d'entretien ni de sélection.
- Une liste des écoles bénéficiant de ces dispositifs.

Ceci nous semble très bien !

Dans le département, la priorité pour le « maître de plus » va au cycle 2 mais le cycle 3 n'est pas exclu : c'est à l'équipe d'analyser ses besoins. La localisation sera annoncée au prochain CTSD. Ce ne seront pas des maîtres surnuméraires mais une équipe inscrite dans un projet d'école. Les dispositifs seront étendus aux zones rurales difficiles ou aux CUCS.

Nous avons informé l'administration que nous avions invité les écoles à se manifester auprès de leurs IEN si elles souhaitaient entrer dans l'un ou l'autre de ces dispositifs.

Un moratoire sera instauré pour que le poste spécifique reste sur le temps du projet d'école. Une évaluation aura lieu la dernière année. Les enseignants sur ces postes ne pourront pas être concernés par une mesure de carte scolaire sauf s'ils souhaitent en sortir.



Cette scolarisation des 2 ans doit bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin, avec un investissement de la mairie dans la mise en place des moyens nécessaires à ce dispositif.

Pour ce qui concerne les écoles accueillant des TPS, le conseil des maîtres reste le seul lieu de répartition des classes ; un collègue déjà dans l'école peut demander à prendre ce niveau.

Ces écoles bénéficiant d'une TPS seront assurées de pouvoir installer le dispositif sereinement grâce, notamment, au seuil de fermeture de l'éducation prioritaire.

Avenir des PEMF :

Besoin des PEMF au plus proche des futurs ESPE. Que fait-on du redéploiement entamé au dernier mouvement ?

Question de carte scolaire. Oui mais ...

Les ESPE définissent un master pro avec une alternance conséquente (en M2, à mi-temps sur le terrain, à partir de 2014, en M1, temps d'observation et de pratique en classe)

Ces temps de présence doivent être fortement accompagnés par des formateurs de terrain.

Une centaine d'étudiants en M2 l'an prochain seront répartis sur l'ensemble du territoire. Le redéploiement n'est donc pas remis en cause.

Les PES vont disparaître dans un an donc diminution des prises en charge pour les CPC.

Relayant l'inquiétude de nos collègues PEMF, nous interpellons alors sur les 3 postes de PEMF redéployés en 2012 non pourvus au mouvement. Quels vont être les suivants ?

Pourquoi ne pas récupérer ces trois supports et les réinjecter ailleurs géographiquement en espérant qu'ils soient pourvus par des PEMF ?

L'administration dit y réfléchir et trouve logique, comme nous, de les changer de localisation pour les rendre plus « attractifs », et considère que peut-être « on s'en tiendrait là pour le mouvement 2013 ».

A quoi cela servirait-il de les conserver « PEMF » si aucun candidat ne les demande ? Ces trois supports ont été transformés provisoirement en adjoint après la phase principale. Nous préférons qu'ils apparaissent au mouvement 2013 comme non PEMF et qu'ils puissent être pourvus à titre définitif.

Intra PES (échanges de PES dans l'académie) :

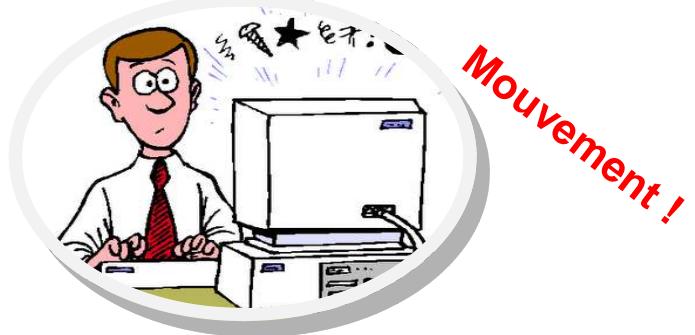
A l'époque de la rédaction de ce compte-rendu, rien n'était arrêté. Aujourd'hui nous savons que les PES ont été contactés et que une commission aura lieu le 19 mars à Poitiers.



Fin de la diffusion du projet de mouvement avant la CAPD

Lors de l'audience des 4 SNUipp/FSU avec le recteur, celui ci s'y est engagé et nous le rappelons au représentant du DASEN 17. Le DASEN 86 l'ayant annoncé, nous attendons la même chose du 17.

On nous répond là aussi d'attendre l'officialisation par le recteur. Ce que nous considérons comme une atteinte au paritarisme devrait donc disparaître.



Bientôt le mouvement ! Bientôt des Réunions d'Information Syndicale pour expliquer les règles et les stratégies à mettre en oeuvre

Le mouvement approche à grand pas. Nous organiserons deux grandes Réunions d'Information Syndicale pour vous aider à y voir plus clair et à formuler vos vœux.

Mercredi 3 avril à 9h30

**école élémentaire Paul
Michaud à Chatelaillon**

~~

**Mercredi 10 avril à 9h30
école maternelle Le Cormier**

à Saintes

Rappel : 2 Réunions d'Information Syndicale sont déductibles de vos animations pédagogiques par année scolaire. Nous vous remettrons sur place une attestation de présence que vous enverrez à votre IEN. Cette réunion s'adresse aussi aux PES qui participent comme les autres enseignants au mouvement.



Extrait du texte action adopté à l'issue du congrès de Poitiers du 11 au 15 février 2013

[...] Grâce aux luttes de ces dernières années, l'Éducation est redevenue une question centrale. La FSU se prononce pour un projet éducatif ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur. Il n'est pas question de se résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Après des années de destruction, les lois de refondation de l'École et sur l'enseignement supérieur et la recherche devrait viser une réelle relance de la démocratisation du système éducatif. Cela suppose des objectifs éducatifs au service de la réussite de toutes et tous, et les moyens nécessaires pour les atteindre. **L'actuel projet de loi d'orientation et de programmation n'est pas un texte de refondation, il manque de rupture avec les orientations précédentes.** Beaucoup est repoussé aux décrets d'application, voire à la loi de décentralisation suscitant des inquiétudes.

La nécessaire démocratisation du système éducatif exige un projet éducatif plus ambitieux. Il s'agit maintenant de porter la scolarité obligatoire à 18 ans et d'élever le niveau de qualification. Pour cela il faut organiser « mieux d'École » pour tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement et réduire le nombre de sorties sans diplôme ni qualification. L'École doit contribuer à davantage d'égalité sociale et territoriale.

D'ores et déjà, les syndicats de la FSU ont développé de multiples actions comme la grève du 12 février dans les écoles pour une réforme sur les rythmes scolaires réussie. Le succès de cette journée témoigne des attentes fortes des personnels.

La FSU décide d'un plan d'action afin d'organiser une campagne publique pour défendre un projet éducatif qui réponde aux exigences de réussite de toutes et tous, et de qualification de chaque jeune. Il s'agit d'impliquer tous les personnels de l'éducation pour redonner confiance dans un projet collectif et obtenir l'amélioration des conditions de travail.

Elle considère nécessaire une action nationale de grande ampleur au moment du débat parlementaire. Elle met en débat avec les personnels et ses partenaires, en recherchant l'unité la plus large dans le respect de ses exigences, les propositions de manifestation nationale, grève.

Elle soutiendra les actions engagées dans les écoles et les établissements concernant la préparation de la rentrée et les actions spécifiques comme celles menées par les conseillers d'orientation. [...]

Adopté à Poitiers le 15 février 2013

La journée de carence enfin abrogée !

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique. Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leurs détermination et mobilisation ont compté dans cette décision.

Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore **au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.**

Cette mesure était injuste et le gouvernement précédent qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser un peu plus les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto 1/30ème de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Cette mesure était aussi économiquement sans effet et inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. Elle pénalisait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles.

La FSU demande que l'on continue d'agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine préventive notamment dans le cadre des CHSCT.

La FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues.

QUAND LES ANNONCES DE MONSIEUR PEILLON RAPPELLENT DES VIEILLES METHODES...

Nous avons eu des grands moments pendant les 5 ans du gouvernement Sarkozy et une multitude de petites phrases ou de déclarations lancées tels des ballons d'essai ou des pavés dans la mare.

Tactique politique usitée, le ministre « lance une petite phrase » et attend les réactions. Le niveau zéro de la communication. Le niveau zéro de la réflexion. Ce type d'action provoque de la confusion, des interrogations et des débats stériles puisque ces « petites phrases » sont lancées sans aucune proposition de mise en place concrète et sans aucune étude quant à la faisabilité des choses.

Hélas, ce qui est gênant c'est que Monsieur Vincent Peillon emploie la même méthode : Il lance des « idées en l'air ». C'est insupportable et tout à fait contradictoire avec ses discours annonçant vouloir redonner sa place aux enseignants.

- Faudrait-il lui rappeler qu'il n'a pas été capable de mettre en place le 7 + 2 : nous avons 6 semaines de classe entre février et Pâques et 10 semaines ensuite jusqu'à juillet...
- Faut-il lui rappeler qu'il ne peut pas imposer la semaine de 4 jours ½ sur tout le territoire puisque certaines communes n'offrent aucune garantie d'organisation bénéfique en cas de changement forcé... C'est autour d'une table que doit se prendre la décision et non dans le bureau du maire.
- Faut-il lui rappeler que si on veut des problématiques réfléchies, on pose d'abord toutes ses idées sur la table des discussions. Sinon ça devient suspect...

Des ministres désinvoltes, nous en avons eu notre lot, donc assez « d'annonces » mais des ACTES démontrant l'envie d'un vrai changement, réfléchi et concerté.



Guy GRIZET

Rythmes de l'enfant : la parole aux professionnels !

Partout, dans la précipitation, parfois dans la confusion, tout en gérant la classe, en décortiquant les publications du ministère, en tentant d'éviter les peaux de bananes, les équipes enseignantes doivent réfléchir à l'avenir de leur école et de ses rythmes !

Tout le monde peut le constater : la journée en collectivité ne va pas diminuer pour nos élèves !

Oui, nous sommes bien obligés de nous plier à cet exercice périlleux, même si nous n'y sommes pas prêts : réfléchir à l'organisation de la semaine la moins néfaste aux apprentissages scolaires et surtout nous faire entendre dans les conseils d'école.

Voici une liste de conséquences non-négligeables à prendre en compte dans nos réflexions :

Le doute quant à la qualité des activités proposées aux enfants

Notre inquiétude du départ se confirme. De plus en plus de mairies cherchent à faire des économies budgétaires pour pouvoir entrer dans le processus. On entend parler de l'utilisation des ATSEM en école maternelle, du déplacement de personnels précédemment chargés du ménage dans les écoles, de personnels en retraite appelés à faire du bénévolat... mais très peu d'animateurs BAFA et encore moins d'animateurs sportifs ou de professeurs de musique, d'arts plastiques, de théâtre...

Nous, enseignants, sommes en droit de craindre une complication des relations avec des personnels non-formés qui seront, comme nous, soumis à une logique incohérente imposée brutalement.

Et qui va gérer les conflits ? Le directeur de l'école, celui du centre social, le maire, l'IEN, le Dasen ? L'histoire ne le dit pas...

Comment accepter qu'on demande à des personnes, sans formation spécifique, de prendre en charge un groupe d'enfants ? Nous constatons chaque jour déjà des dysfonctionnements dans les cantines ou les garderies. Il n'est pas possible de laisser croire que tout un chacun a les compétences innées de gérer un groupe d'élèves pouvant aller jusqu'à 18. Et qu'en est-il du contenu de ces moments ? Ces personnels vont-ils être en mesure de penser et mener leur projet ?

Comment accepter que des personnes retraitées viennent bénévolement s'occuper d'activités alors que tant de personnes cherchent du travail ? Quelle assurance peut-on avoir que ces personnes tiennent leurs engagements sur l'année scolaire ?

Qui va établir les projets et faire le lien avec le projet d'école comme cela est demandé dans la loi ? Sur quel temps allons-nous pouvoir travailler en collaboration ? Qui aura la charge d'arbitrer les différents points de vue des intervenants ? Encore de nombreuses questions sans réponses !

Mais le pire, toujours pour des questions de budget, c'est quand les mairies décideront d'allonger la pause méridienne des enfants pour bénéficier d'un taux d'encadrement plus faible (moins d'adultes pour plus d'enfants). C'est-à-dire que nos

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

élèves reviendront en classe après une récréation de 1H00 ou plus. Inutile de s'étendre sur le sujet ! Nous savons dans quel état d'énerver nous, enseignants, risquons de les récupérer !

En route vers la confusion des genres !

La multiplication des personnels au sein de l'école ne va pas faciliter le repérage ni pour nos élèves ni pour leurs familles.

Pour les plus jeunes, comment vont-ils pouvoir repérer la personne de référence ?

Concernant les règles de vie inhérentes au fonctionnement de la classe, comment les enfants vont-ils comprendre les différences d'exigences sur un même lieu ?

L'utilisation des classes pour des activités périscolaires nous semble tout à fait dommageable.

Il n'est pas question de nous approprier les lieux, comme on peut l'entendre dans la bouche de nos supérieurs, mais bien de penser des temps différents dans des lieux différents. Organiser des jeux moteurs dans la classe puis interdire de courir ou de sauter dans la classe... Quelle crédibilité ? Sans parler du matériel... Quel repérage pour les plus jeunes entre le matériel de la classe et celui des activités péri-éducatives ?

Comment les familles pourront savoir à quelle personne s'adresser ? Comment feront-elles pour différencier les temps de la journée de l'enfant, la classe, les animateurs communaux, les personnels de cantine, ceux de la garderie, les ATSEM...

On peut légitimement s'inquiéter de la perte du lien enseignant-famille en fin de la journée si ce sont d'autres personnes qui ont les enfants en charge à ce moment-là :

En maternelle, par exemple, où quelques mairies envisagent de demander aux ATSEM de prendre en charge les activités péri-éducatives, si ces activités ont lieu en fin de journée, peut-on accepter que ces personnes communiquent aux parents leurs impressions sur la globalité de la journée de l'enfant ?

Nous conseillons, autant que faire se peut, afin de ne pas vous laisser déposséder de ce lien avec les familles, de garder le temps de scolaire en fin de journée. Mais cela revient, en PS, à renoncer à la sieste et parfois même à l'habillement.

Bien d'autres problèmes se posent encore :

Les enfants bénéficiant d'une AVS vont se retrouver seuls sur les temps péri-éducatifs ou bien l'administration va-t-elle former et payer correctement les AVS et donc pérenniser leur poste pour qu'elles suivent l'enfant dans la globalité de son temps en collectivité ?

Comment allons-nous organiser les journées des enfants qui sont scolarisés partiellement avec une prise en charge par une autre structure et qui ont besoin de stabilité et de repères ?

Comment va s'organiser le temps des enseignants à temps partiel ?

Conclusion :

OUI, nous pensons que les communes qui ont décidé de prendre leur temps et de se préparer pour la rentrée 2014 ont raison. Mais celles qui ont travaillé, dès le départ, main dans la main avec les enseignants et les parents et qui proposent un projet ficelé de qualité n'ont pas de raison de reculer.

Si votre commune tente d'y aller aux forceps, faites-vous entendre. Avec l'appui des parents d'élèves, partout où la qualité de vie des enfants à l'école ne sera pas assurée, étayez vos arguments et présentez votre propre projet au DASEN qui tranchera. Et n'hésitez pas à nous appeler à l'aide !



Merci aux collègues qui ont contribué à ce texte par leurs réponses à l'enquête.

Nathalie MAILLET

Une charte départementale pour l'école maternelle

À l'initiative de Mme Ripoche, un groupe de travail a été constitué pour construire une charte à destination des partenaires de notre école maternelle : élus, représentant des enseignants, conseillers pédagogiques et directeurs d'écoles d'applications, représentants de la médecine scolaire, de la PMI, des parents d'élèves.

L'objectif est de rappeler à tous les besoins indispensables au fonctionnement de cette école et les moyens nécessaires au bien être de ces jeunes élèves. Cette charte, qui n'a aucune valeur décisionnaire, permettra principalement d'aider les élus à y voir plus clair quant aux travaux, achats, mise en place de personnels, demandes

des enseignants, etc.

Le premier débat, lié à

l'actualité, porte sur la scolarisation des moins de trois ans. Le travail consiste, en premier lieu, à amender les textes existant dans le département.

D'autres thèmes seront discutés au cours des réunions mensuelles qui devraient se poursuivre jusqu'à l'année prochaine : équipements, locaux, sécurité, atsem, place des parents, rythmes, santé, etc.

Chaque texte devrait être mis en ligne sur le site de l'IA afin que cette charte, qui se constitue au fur et à mesure, puisse être diffusée le plus largement possible.

Nathalie MAILLET





Bulletin d'adhésion SNUipp-FSU 17 - 2012/2013



SITUATION PERSONNELLE

Mr, Mme, Mlle Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le: / /

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :



Portable :

Courriel :

Nouvel(le) adhérent(e) :

- oui non
- Actif Retraité(e)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Titulaire Stagiaire Temps complet Temps partiel %

Autres cas (CLM, CLD...) :

- sortie IUFM : .../...../....
- Corps PE Instituteur PEGC
- Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :
- Etablissement (nom et adresse) :
- Échelon :
- Classe normale Hors-classe

Montant de la cotisation annuelle (voir grille + majoration) : €

Attention ! Ajouter le montant de la grille avec les majorations éventuelles !

66 % de votre cotisation est déductible de vos impôts !

Ech	Instit	PE	H classe
3		117	
4		123	
5		132	208
6	118	140	224
7	120	149	234
8	126	159	
9	133	170	
10	141	183	
11	154	197	

Étudiant :

PES = 80 €

Étudiant =

20 €

MAJORATIONS DE COTISATION :

RASED, ASH, PEMF : ajouter 7 €

Conseiller pédagogique : ajouter 7,50 €

Direction 2/4 classes : ajouter 6,50 €

Direction 5/9 classes : ajouter 10 €

Direction 10 classes et + : ajouter 12 €

Direction école d'application : ajouter 12 €

Direction SEGPA, EREA : ajouter 13 €

Modalités de paiement:

Je paye ma cotisation syndicale au moyen d'un ou plusieurs chèques (nbr chèques :)
(indiquez au dos les mois de dépôt souhaités) libellé(s) à l'ordre du SNUipp 17 (maxi : 3)

Date :

Signature :

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer : à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS (+ joindre un RIB, RIP ou RICE)

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM, prénoms :

Adresse :

Tél :

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME FINANCIER

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'École et Professeurs de Collège de Charente Maritime
SNUIPP 17

Établissement teneur du compte à débiter

N° national d'émetteur	4	3	1	9	7	1
------------------------	---	---	---	---	---	---

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur le prélèvement je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

À Le

Signature :

*Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Informatique et Liberté : Le SNUipp / FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.